

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le vingt huit septembre à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Benoît MERCUZOT, Maire.

Etaient présents : MM. MERCUZOT - PIERSON - MILLE - BERTRANDIE - DAMELINCOURT - MARGUERY - CARRARD - BINARD - Mmes LEFEVRE - ROBERT - LUANS - PINON - LE GARS - NAYET

Absent excusé : M. QUEZIN (pouvoir à M. MERCUZOT)

Absent : /

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Est désignée Mme Sabine NAYET

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6 JUILLET 2009

L'erreur de frappe soulignée par Jean-Pierre Damelincourt au point 6 (...actuelles (le rachat...jusque fin 2009 de 0.60€/kwh), ...) est corrigée. Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. COMPTE-RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE - COMMUNICATION DU MAIRE

Il va être procédé à l'achat d'un taille haie pour le service fleurissement (les devis ont été demandés) et d'un jeu de 9 photos aériennes qui seront utilisées pour le nouveau site Web de la commune (coût : 350€). En ce qui concerne l'affaire Droulez, la cour de cassation n'a toujours pas rendu son arrêt.

4. CONTROLE EXTINCTEURS - CONTRAT

Après consultation, M. MERCUZOT propose au Conseil Municipal de confier le contrat annuel d'entretien des extincteurs à la Sté FRANCE INCENDIE dont le siège social est situé à 94420 LE PLESSIS TREVISE, 5 avenue Joseph Cugnot, ZA Clara.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

5. CONTROLE BATIMENTS - CONTRAT

Après consultation, M. MERCUZOT propose au Conseil Municipal de confier le contrat annuel d'entretien des bâtiments au bureau VERITAS dont le siège social est situé à 92571 NEUILLY SUR SEINE CEDEX , 67/71 boulevard du Château.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

6. CHEMIN DE LA FLAQUE – AVENANT AU DEVIS CORETEL – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Lors de sa séance du 25 mai 2009, le conseil a été invité à délibérer sur le devis d'éclairage public de l'entreprise CORETEL.

Le Maire propose aujourd'hui de prendre en compte les travaux d'enfouissement de réseaux France Télécom, ce qui représente pour l'entreprise CORETEL un supplément de 1794.42€ HT au devis initial et pour France Télécom un montant de travaux estimé à 3 333.89€ TTC. Il convient par ailleurs de prévoir un candélabre supplémentaire pour un montant de 710€ HT

Les crédits sont prévus au budget d'investissement du BP 2009 article 2315 opération 53.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la prise en charge de ces travaux au titre de l'opération susvisée et autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec France Telecom.

7. PERSONNEL COMMUNAL

- ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE

Le Maire propose au conseil municipal d'allouer une prime exceptionnelle de 150 euros à M. Bertrand WIEL, agent communal, qui vient de se marier.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition.

- CREATION DE POSTE

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'attaché principal territorial à temps complet pour permettre la promotion de Mme Leroy qui figure sur le tableau d'avancement de grade 2009 arrêté par la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 22 juin 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à procéder à la nomination qui interviendra à l'expiration des délais de publicité prévus par la législation.

8. FETE DE NOEL DES ECOLES 2008 – REGULARISATION CONVENTION AVEC VILLE D'AMIENS

Le Maire rappelle que chaque année la Ville d'Amiens propose aux enfants des écoles des communes voisines d'assister à un spectacle, moyennant une participation financière de la commune qui pour l'année 2008 s'élevait à 4.48€ par enfant. Il demande aujourd'hui l'autorisation pour signer la convention que vient de lui adresser la mairie d'Amiens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention de régularisation.

9. DEMANDES DE SUBVENTIONS 2009

L'examen de ce point est reporté à une séance ultérieure

10. CLSH – CANTINE – ADMISSION EN NON VALEUR

Vu le budget de la commune de Dury pour l'exercice 2006 ;

Vu l'état des produits irrécouvrables sur ce budget, dressé et certifié par Mme DUBREUCQ, receveur municipal, qui demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ci-après reproduites ;

Vu également les pièces à l'appui ;

Après avoir entendu le rapport du maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, art. R. 2342-4 ;

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement ; que Mme DUBREUCQ justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, soit d'erreurs ou de doubles emplois dans les titres et prévisions de recettes au budget, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs ;

Le conseil municipal après délibération, décide d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2009, 60.69 euros sur le recouvrement des produits CLSH – cantine 2006.

11. INFORMATIONS AMIENS METROPOLE

Réunion du conseil d'Amiens Métropole le 1^{er} octobre à 18 heures.

Le droit de chasse sur le terrain militaire a été donné au COS d'Amiens, la gestion de ce terrain doit être confiée au Conservatoire des Sites Naturels.

Le Conseil s'émeut du fait que ni la commune, ni la SHAD, ni le CPIE n'ont été associés à la décision. Pierre Mille pose la question de l'indemnisation des dégâts de gibier.

Le 24 octobre : Assises sur l'habitat durable.

12. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Maryse Le Gars demande que les chardons du rond-point d'accès à l'autoroute soient détruits. Le département gestionnaire de la voirie sera prévenu.

Edition du prochain bulletin municipal prévu mi-octobre.

Chacun est invité à travailler sur la construction du nouveau site Web de la commune.

Réunions pour le village Oxlane programmées les 19 et 27 octobre.

Faire tailler le chemin entre le calvaire rue Ludwig Straub et l'habitation de M.Bréart.

Thierry Bertrandie demande ce qu'il advient de la demande de permis de construire de M. Lloret. Un dossier de régularisation a été déposé à la DDE, l'instruction est en cours.

La soirée picardisante annoncée par Dominique Pierson aura lieu un dimanche en fin d'après midi, en janvier ou février 2010.

Thierry Bertrandie demande que les panneaux indicateurs, du chemin du Tour des Haies (Attention aux enfants) et du Chemin qui mène à la Tour (circulation interdite) soient remplacés et scellés au sol.

Faire poser deux panneaux 90 et deux rappel 90 Chemin de St Fuscien.